

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOMMENHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-
Campagne

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 19

Séance du 09 septembre 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - Mme
LAUSECKER Geneviève - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M.
MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M.
SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

3. Admission en non-valeur

VU les taxes et produits communaux déclarés irrécouvrables par le Trésorier Principal de
Brumath en date du 03 juillet 2008 ;

VU la liquidation judiciaire de l'entreprise BOULANGERIE PATISSERIE GLADY ;

Considérant le montant des impayés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme de **438,03 €** au titre de la
redevance d'assainissement du rôle 2007.

(approuvé à l'UNANIMITE)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfect.
Le 12 septembre 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 19

Séance du 09 septembre 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - Mme
LAUSECKER Geneviève - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M.
MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M.
SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

2. Avis sur un projet d'installation classée à Mommenheim

Le Conseil Municipal,

VU l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2008 prescrivant une enquête publique à la demande présentée par la Société LOGISTIQUE JUNG à Sélestat en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter l'extension de la plate-forme de stockage couvert à MOMMENHEIM dans la zone d'activités - RD 421 ;

VU le dossier règlementaire comprenant notamment une étude d'impact déposé à la Mairie de Mommenheim ;

Considérant que l'enquête publique se déroule du jeudi 28 août 2008 au vendredi 26 septembre 2008 et que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer au plus tard 15 jours après la clôture de l'enquête ;

et après en avoir délibéré :

► **EMET un AVIS FAVORABLE** à l'exploitation de l'extension de la plate-forme de stockage couvert dans la zone d'activités de la route de Brumath à Mommenheim par la Société LOGISTIQUE JUNG ayant son siège à Sélestat.

(approuvé à l'UNANIMITE)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfet.
Le 12 septembre 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 19

Séance du 09 septembre 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - Mme
LAUSECKER Geneviève - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M.
MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M.
SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

4. Fixation des tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal

Le Maire informe les élus qu'il revient au Conseil Municipal de fixer chaque année par délibération les tarifs proposés aux acteurs économiques qui souhaitent insérer un encart publicitaire dans le bulletin municipal de Mommenheim.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

► **DECIDE** de fixer les tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal comme suit :

➤ ½ page	250 € TTC
➤ 1/3 page	200 € TTC
➤ 1/4 page	150 € TTC
➤ 1/8 page	100 € TTC
➤ 1 page entière	500 € TTC
➤ 4 ^{ème} de couverture (page entière)	600 € TTC

(approuvé par 13 voix POUR, 1 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfect.
Le 12 septembre 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 19

Séance du 09 septembre 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - Mme
LAUSECKER Geneviève - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M.
MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M.
SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

5. Sentier des calvaires

Le Maire rappelle que le Sentier des Calvaires a été créé par délibération du 14 mai 2007, comptant 7 calvaires, 1 chapelle, 1 banc napoléonien et 1 synagogue sur 11,5 km.

Cette même délibération décidait que la vérification annuelle du balisage mis en place par le Club Vosgien et l'entretien du sentier étaient à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ▶ **DECIDE** que la vérification annuelle du balisage et l'entretien du sentier sont à la charge de la Commune dans la limite de 100 € par année,
- ▶ **CHARGE** le Club Vosgien de réaliser la vérification et le balisage du sentier pour les années à venir,
- ▶ **DECIDE** que la Commune se charge de l'entretien du sentier situé sur le ban communal de Mommenheim.

(approuvé à l'UNANIMITE)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfect.
Le 12 septembre 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOMMENHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-
Campagne

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 19

Séance du 09 septembre 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - Mme
LAUSECKER Geneviève - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M.
MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M.
SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

6. Délégation de signature

Le Maire rappelle que selon l'article L 422-7 du Code de l'Urbanisme, le Conseil Municipal doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision relative à une demande de permis ou de déclaration préalable déposé en son nom personnel.

VU l'article L 422-7 du Code de l'Urbanisme,
VU le dossier de demande de permis de démolir n° 067-301-08-R0001 déposé par M. Francis WOLF, Maire de la Commune de Mommenheim,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **DESIGNE** M. Alain BIETH, 1^{er} adjoint au Maire, pour prendre la décision relative à la demande de permis de démolir n° 067-301-08-R 0001.

*(approuvé par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION : Bieth A.
Le Maire ne participe pas au vote)*

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfect.
Le 12 septembre 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

Département
du Bas-Rhin

Commune de **MOMMENHEIM**

Arrondissement
de Strasbourg-
Campagne

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 19

Séance du 09 septembre 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - Mme
LAUSECKER Geneviève - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M.
MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M.
SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

7. Travaux d'aménagement de la rue du Moulin

Le Maire rappelle que par délibération du 14 mai 2007, le Conseil Municipal avait chargé le bureau d'études A.A.E.P. de Brumath de la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de réfection et d'aménagement de la rue du Moulin (la portion située entre le passage à niveau de la SNCF jusqu'au stade municipal) pour un taux d'honoraires de 7,5 %.

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 08 juillet 2008, M. Graff a effectué une présentation de l'avant-projet détaillé de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **DECIDE** de poursuivre la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de réfection et d'aménagement de la rue du Moulin confiée au bureau d'études A.A.E.P. ayant son siège 5 rue de la Paix, 67172 BRUMATH Cedex.

(approuvé à l'UNANIMITE)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfect.
Le 12 septembre 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 19

Séance du 09 septembre 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - Mme
LAUSECKER Geneviève - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M.
MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M.
SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

8. Conclusion d'un bail avec l'E.a.r.l. Ferme KIEFER pour l'exploitation de parcelles

Le Maire rappelle que dans le cadre de l'implantation de la déchetterie de Mommenheim, la Commune s'est portée acquéreur de diverses parcelles de la section 39 n° 128 (21,98 ares) et n°131 (59,96 ares) et le Conseil Municipal a approuvé en date du 12 mars 2007 un échange de parcelle avec la fondation Saint Thomas afin d'obtenir l'emprise nécessaire à la desserte sécurisée de la déchetterie.

Dans ce cadre, il convient de régulariser la situation de l'E.a.r.l. Ferme KIEFER exploitant des parcelles cadastrées, selon le plan joint à la présente délibération, section 39 n° 5/129 (2,51 ares) et n° 3/128 (18,94 ares) en instaurant un bail et en mettant en recouvrement le prix du fermage au profit de la Commune de Mommenheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de conclure un bail précaire d'un an avec l'E.a.r.l. FERME KIEFER,
- **PRECISE** que le prix du fermage est de 1,60 € par are (soit un total de 34,32 euros pour l'année 2008) révisable annuellement en fonction de l'évolution du prix du blé fermage fixé par arrêté préfectoral,
- **AUTORISE** le Maire à signer le bail.

(approuvé par 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfect.
Le 12 septembre 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 19

Séance du 09 septembre 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - Mme
LAUSECKER Geneviève - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M.
MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M.
SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

9. Conclusion d'un bail avec l'E.a.r.l. BURG Denis pour l'exploitation de parcelles

Le Maire rappelle que dans le cadre de l'implantation de la déchetterie de Mommenheim, la Commune s'est portée acquéreur des parcelles de la section 39 n° 128 (21,98 ares) et n°131 (59,96 ares) et le Conseil Municipal a approuvé en date du 12 mars 2007 un échange de parcelle avec la fondation Saint Thomas afin d'obtenir l'emprise nécessaire à la desserte sécurisée de la déchetterie.

Dans ce cadre, il convient de régulariser la situation de l'E.a.r.l. BURG Denis exploitant des parcelles cadastrées, selon le plan joint à la présente délibération, section 39 n° 12/131 (54,24 ares) et n° 10/130 (5,44 ares) en instaurant un bail et en mettant en recouvrement le prix du fermage au profit de la Commune de Mommenheim.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de conclure un bail précaire d'**un an** avec l'E.a.r.l. BURG Denis,
- **PRECISE** que le prix du fermage est de 1,60 € par are (soit un total de 95,48 euros pour l'année 2008) révisable annuellement en fonction de l'évolution du prix du blé fermage fixé par arrêté préfectoral,
- **AUTORISE** le maire à signer le bail.

(approuvé par 17 voix POUR et 2 ABSTENTIONS)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfet.
Le 12 septembre 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

Département
du Bas-Rhin

Commune de **MOMMENHEIM**

Arrondissement
de Strasbourg-
Campagne

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 19

Séance du 09 septembre 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - Mme
LAUSECKER Geneviève - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M.
MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M.
SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

11. Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal,

VU le départ en retraite de M. Jean Marie BURG, adjoint technique principal 1^{ère} classe,
prévu le 1^{er} décembre 2008;

Considérant la charge de travail du service technique ;

► **DECIDE** de créer à compter du 1^{er} novembre 2008 un poste permanent d'adjoint
technique de 2^{ème} classe.

(approuvé à l'UNANIMITE)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfect.
Le 12 septembre 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 19

Séance du 09 septembre 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - Mme
LAUSECKER Geneviève - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M.
MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M.
SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

12. Acquisition d'un terrain

VU le projet d'agrandissement du cimetière matérialisé par un emplacement réservé d'une superficie de 5,5 ares au Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Mommenheim ;

VU les orientations du Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration ;

VU le plan cadastral de la Commune de Mommenheim ;

VU la vente de l'immeuble cadastré section 5 n°26 d'une superficie de 24,01 ares appartenant à M. et Mme KRAUTH Nicolas ou ses héritiers ;

Considérant la situation de ce bien en plein centre urbain et jouxtant l'Eglise catholique Saint Maurice ;

Considérant le PV d'arpentage préconisé par l'héritier qui souhaite détacher une partie du terrain de 5,15 ares constituant la maison d'habitation ;

Considérant l'avis des Domaines en date du 8 août 2008 évaluant les 19 ares à vendre à la collectivité à la somme de 280 000 euros ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **APPROUVE** l'acquisition du terrain suivant :

Section 5 - une partie de la parcelle n° 26 d'une superficie de 18,86 ares, sur les 24,01 ares que constituent l'ensemble de la propriété, appartenant à :

M. et Mme KRAUTH Nicolas ou ses héritiers, 7 rue de l'Eglise à Mommenheim

► **FIXE** le prix d'acquisition à la somme de 300 000 euros,

► **DECIDE** que les frais de notaire et d'arpentage sont à la charge de la Commune,

► **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'acquisition dudit bien,

► **AUTORISE** le Maire à conclure l'acte de vente devant le notaire Me LOTZ à Pfaffenhoffen.

(approuvé à l'UNANIMITE)

Département
du Bas-Rhin

Commune de MOMMENHEIM

Arrondissement
de Strasbourg-
Campagne

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 19

Séance du 09 septembre 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - Mme
LAUSECKER Geneviève - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M.
MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M.
SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

13. Arriérés de loyer

Le Maire informe les élus du problème des arriérés de loyer concernant le logement communal sis 13 rue des Juifs, au-dessus de l'Ecole Maternelle.

Le montant de ces arriérés s'élève à 4 357,20 euros et date d'août 2007.

Par ailleurs les locataires sont également redevables envers la Commune du montant des frais de chauffage 2007/2008 qui s'élève à 1074,78 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **CHARGE** le Maire d'engager les poursuites et toutes les voies de recours afin de recouvrer les arriérés et si nécessaire de recourir à la procédure d'expulsion.

(approuvé par 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfect.
Le 12 septembre 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 19

Séance du 09 septembre 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - Mme
LAUSECKER Geneviève - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M.
MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M.
SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

14. Transfert de crédits

Suite aux intempéries du 30 mai dernier, des dépenses ont été engagées par la Commune afin de procéder à l'enlèvement des boues et à la remise en état des infrastructures du village.

VU le compte administratif 2007 approuvé le 25 février 2008,

VU le budget primitif 2008 voté le 08 avril 2008,

CONSIDERANT les dépenses occasionnées par les intempéries du 30 mai 2008,

CONSIDERANT que les crédits sont insuffisants pour couvrir la totalité des dépenses jusqu'au 31 décembre 2008,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-DECIDE le transfert de crédits suivants :

Fonctionnement

Dépenses :	article 6231	- Annonces et insertions	- 1.000 €
	article 6552	- Aide sociale du Département	- 5.000 €
	article 022	- Dépenses imprévues	- 7.938 €
Dépenses :	article 6135	- Locations mobilières	+ 1.800 €
	article 61521	- Terrains	+ 8.000 €
	article 6182	- Documentation générale	+ 400 €
	article 6257	- Réceptions	+ 3.738 €

(approuvé à l'UNANIMITE)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfect.
Le 12 septembre 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers:
élus : 19
en fonction : 19
présents : 19

Séance du 09 septembre 2008

sous la présidence de M. Francis WOLF
Maire

Présents : M. AMMANN Joseph - M. BIETH Alain - M. FLECK André - M. GLASSER Arnaud - M. GWISS Jean-Luc -
Mme HARTER Simone - Mme HEITZ Christine - Mme JAECK Elisabeth - Mme KAPPS Brigitte - Mme
LAUSECKER Geneviève - M. KLEIN Jeannot - M. KUHN Joseph - Mme MATHERN Bernadette - M.
MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - Mme MUNCHENBACH-KELLER Marie-Louise - M.
SCHERER Maurice - Mme SCHNEIDER Béatrice

**15. Mise à jour du tableau de classement des voies communales : adjonction du
lotissement « Les Collines I »**

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 09 décembre 1996 décidant de la création de deux nouvelles voies dénommées rue des Noisetiers et rue des Pruniers appartenant au lotissement « Les Collines »,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2000 confirmant le transfert des voies et réseaux divers relatifs au lotissement « Les Collines » dans le domaine public communal,

Considérant que la dernière mise à jour du classement des voies communales date de 1995,

Considérant l'acte de vente relatif à la remise gratuite des voies et réseaux du lotissement « Les Collines » à la Commune de Mommenheim en date du 09 novembre 1999,

Considérant qu'il y a lieu d'insérer dans le tableau de classement des voies communales la rue des Pruniers, une partie de la rue des Noisetiers et une partie de la rue des Merisiers, propriétés de la Commune de Mommenheim,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ▶ **APPROUVE** la mise à jour du classement des voies communales,
- ▶ **DECIDE** d'incorporer la rue des Pruniers, une partie de la rue des Noisetiers et une partie de la rue des Merisiers dans le tableau de classement des voies communales joint à la présente délibération.

(approuvé à l'UNANIMITE)

Acte rendu exécutoire
après réception en S/Préfect.
Le 12 septembre 2008
et publication ou notification

Pour extrait conforme
Le Maire,